

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

ELEVES ENTRANTS AU LP PATU DE ROSEMONT

ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

ALLOCATIONS PFMP

Tous les élèves percevront une allocation relative aux périodes de formation en milieu professionnels (PFMP). Pour le versement de cette allocation nous avons besoin de collecter les éléments suivants :

POUR LES ELEVES MAJEURS:

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'élève obligatoire.

POUR LES ELEVES MINEURS RECEVANT SUR LEUR PROPRE COMPTE :

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'élève
3. Autorisation du représentant légal signée et complétée (ci-jointe)
4. Document prouvant le lien entre l'élève et son représentant légal (livret de famille ou autre)

POUR LES ELEVES MINEURS RECEVANT SUR LE COMPTE D'UN REPRESENTANT LEGAL:

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Document prouvant le lien entre l'élève et son représentant (livret de famille ou autre)
3. Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire choisi
4. Copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto-verso)

Pour les cas particuliers, n'hésitez pas à vous rapprocher du service de gestion ou le bureau des entreprises.

Attention : Les élèves n'ayant pas transmis toutes les pièces demandées ne pourront pas percevoir l'allocation.